



L'information est contenue dans un rapport produit par le Cameroun à l'intention du Groupe de travail du conseil des Nations unies pour les droits de l'Homme. Le gouvernement camerounais a engagé des actions pour lutter contre l'impunité des personnels chargés de l'application de la loi [gendarmes, policiers, magistrats, autorités traditionnelles..., Ndlr]. C'est ce qui ressort de son rapport sur la situation des droits de l'Homme présenté le 16 mai devant l'organisme onusien responsable des questions y relatives. Ledit document révèle que 175 poursuites judiciaires ont été engagées contre ces agents publics en 2016.

L'on y apprend également que 14 condamnations ont été prononcées par le Tribunal militaire pour des infractions relatives à l'atteinte au droit à la vie, à l'intégrité physique et morale de personnes.

Selon la délégation camerounaise à l'Onu, 84 fonctionnaires de police ont fait l'objet de sanctions disciplinaires allant de l'avertissement à la révocation de 2013 à 2017 pour des atteintes diverses au droits de l'Homme. « *Dans la même veine, un officier supérieur de la Gendarmerie nationale et une douzaine de sous-officiers ont été sanctionnés et déchargés immédiatement de leurs fonctions* », précise le rapport